



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE -
PAYS DE LOIRE



**VOS ÉLUS CFDT
AGISSENT AVEC
VOUS, POUR VOUS !**

À gauche :
Béatrice Manceau
GC particuliers
Grand Maine (49)

À droite :
Michel Jaouen
CAPRO
St-Martin-des-Champs (29)

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui s'adresse à tous les salariés *Cadres et non Cadres !*

Des salariés comme vous ont fait le choix de se porter candidat avec la CFDT pour vous représenter. Ils ont fait le choix d'être formés et accompagnés par un réseau d'experts et de militants issus de la première organisation syndicale en France : la CFDT.

La CFDT accompagne collectivement les salariés par ses actions au sein de l'instance du CSE. Également 1^{ère} organisation syndicale chez les Cadres, la CFDT sait prendre ses responsabilités et dénoncer en CSE les difficultés rencontrées par les salariés.

Retrouvez toutes nos déclarations sur le site cfdt-cebpl.fr

Rubrique Comité Social et Économique > Actualités > Déclarations CFDT au CSE.



La CFDT propose, défend et obtient des avancées sociales, avec :

→ La signature d'accords sur l'Égalité Professionnelle, la QVCT, le travail distancié, la NAO qui engage la CEBPL sur :

- **L'amélioration de l'articulation vie privée / vie professionnelle** : crèche sur Orvault, télétravail jusqu'à 4 jours par semaine pour les fonctions support, réduction de la distance domicile/travail, ...
- **Une revalorisation des salaires annuels minimum en fonction de l'ancienneté sur 6 lignes de métiers** (GC, GCP, CApro, CAGP, DA, DAMM) ;
- **Des mesures de prise en compte de la hausse des prix** : versement de prime de partage de la valeur ajoutée (1000€ en janvier 2021, 1000€ en octobre 2022 et 1100€ en février 2023), indemnités kilométriques revues à la hausse ;

cfdt-cebpl.fr

**ÉLECTIONS
PROFESSION-
NELLES
COMITÉ
SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE**

- **Une meilleure reconnaissance de la promotion** (changement d'emploi) : passage au statut Cadre des Directeurs d'agence ;
- **L'accompagnement des situations individuelles dites sensibles ou exceptionnelles** : réalisation d'un entretien professionnel spécifique pour tout salarié ayant eu un arrêt de travail d'au moins 6 mois ;
- **Des relations de travail basées sur l'écoute, le respect et la confiance** : management différencié qui reconnaît le droit à l'erreur et qui porte attention aux difficultés personnelles ponctuelles que peut rencontrer un salarié, renforcement de l'autonomie en particulier celle des managers, donner du sens, ...
- **La promotion de l'égalité professionnelle** : recherche de l'équilibre femmes/hommes sur les principaux métiers et classifications, faciliter l'accès des femmes aux postes à responsabilités, mesures visant à lutter contre le risque de désinsertion professionnelle à l'issue d'une longue absence, rattrapage des écarts de rémunération effective injustifiés entre les femmes et les hommes, lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes, ...

→ La signature de l'accord d'intéressement 2021-2022 a permis d'obtenir **une enveloppe globale de 10,9 millions d'euros en 2022 et 10,495 millions d'euros en 2023** versus 6,785 millions versés en 2019, date des dernières élections.

La CFDT fait vivre ces accords, les adapte et veille à leur respect en participant à toutes les commissions de suivi tout en continuant à vous rendre visite sur vos lieux de travail.



Ci-dessus :
Barbara Boubennec
GC particuliers
Guipavas (29)

C'est également de façon individuelle que la CFDT vous défend et vous accompagne au quotidien :

- **en vous rencontrant lors de nos visites d'agences et de sites ;**
- **en vous informant** (site internet, newsletters, facebook, ...) ;
- **en vous accompagnant dans la préparation de vos entretiens.**

Notre action est avant tout basée sur votre écoute, votre confiance et la bienveillance.

La CFDT continuera à agir pour défendre :

- **Des augmentations générales qui tiennent davantage compte de l'inflation et de la perte de pouvoir d'achat des salariés ;**
- **Des rémunérations aléatoires qui reconnaissent davantage la contribution de TOUS les salariés au résultat de l'entreprise ;**
- **Des mesures NAO qui puissent davantage concerner les fonctions support, les agences habitat et la BDR ;**
- **Une charge de travail en adéquation avec les moyens mis à disposition des salariés ;**
- **Plus de transparence et plus d'égalité entre les femmes et les hommes sur les parcours professionnels ;**

Les élus CFDT font le choix d'un dialogue social constructif et s'engagent pour les 4 prochaines années à défendre tous les salariés avec une implication déterminée, dans la rigueur et le sérieux !

Donnez du sens à votre voix !
Votez CFDT

ÉLECTIONS CEBPL
DU 28 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2023